



**Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de
Transport Terrestre
Monsieur Jean PANHALEUX
Grande Arche – Paroi Sud
92055 LA DEFENSE CEDEX**

Evry, le 6 novembre 2017

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur Le Directeur,

Nous revenons vers vous à la suite de la réception du rapport d'enquête technique sur l'accident entre un cycliste et un camion survenu le **17 août 2015** au carrefour entre les rues de Bruxelles et de Douai à PARIS (75009) et de votre lettre du **30 août 2017**.

Aux termes de cette dernière, vous avez demandé à la société MAN Truck & Bus France de bien vouloir vous indiquer les suites que celle-ci entend proposer aux recommandations faites aux constructeurs de poids lourds dans les conclusions du rapport précité.

Connaissance prise de ce rapport, nous constatons que les causes de l'accident résultaient, notamment, d'un mauvais réglage des rétroviseurs du camion en cause.

C'est pourquoi le BEA-TT a demandé aux principaux fabricants de poids lourds de promouvoir des systèmes de réglage des rétroviseurs depuis le poste de conduite ainsi que de tout autre système permettant d'améliorer la vision latérale depuis le poste de conduite.

De plus, le BEA-TT a invité les constructeurs à développer des systèmes anti angle-morts.

Tout d'abord, nous tenons à vous préciser que la société MAN Truck & Bus France est importateur et non constructeur des poids lourds de marque MAN, qui sont fabriqués par la société de droit allemand MAN Truck & Bus AG.

Nous nous sommes donc rapprochés de cette dernière pour obtenir les informations sollicitées.

Le groupe MAN, conscient des risques importants pesant sur les usagers de la route vulnérables, tels que les deux roues ou les cyclistes, a d'ores et déjà mis en œuvre des moyens pour les minimiser.

Ainsi les véhicules de marque MAN sont tous équipés de rétroviseurs de proximité, conformes au règlement n°46 de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) lequel édicte des prescriptions uniformes relatives à l'homologation des systèmes de vision indirecte et des véhicules à moteur en ce qui concerne le montage de ces systèmes.

Ces rétroviseurs permettent de couvrir la zone d'angle-mort se situant sur le côté droit du véhicule.



Par ailleurs, le groupe MAN, conscient du fait que les conducteurs n'utilisent pas systématiquement ces rétroviseurs avant de tourner, développe un système actif d'aide à la conduite permettant d'envoyer un signal visuel et sonore au conducteur lorsque, en tournant, un véhicule est détecté dans la zone d'angle-mort.

Le lancement de ce système est programmé pour l'année 2020.

En espérant avoir répondu à vos interrogations et demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à notre respectueuse considération.

Marc MARTINEZ
Directeur Général
MAN Truck & Bus France

Damien FAURE
Directeur Commercial
MAN Truck & Bus France